

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/09/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/09/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 07
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230918-2023SEPT18_411-DE
	1.2.5	de service public Rappports d'activités

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **18 septembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, à 19H, le dix-huit septembre *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 8 septembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
Mme Patricia MARROCQ
Mme Claire TRAMOND

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à Mme Sylvie ACHÉ
M. Loïc DÉSANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
Mme Patricia MARROCQ à M. Julien PELLICER
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBATTO

**Objet : Service Public de l'Assainissement Collectif
Rapport annuel du Déléгатaire sur le prix et la qualité du service
Exercice 2022**

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Conformément aux dispositions de l'article L 2224 Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer chaque année sur le rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif, étant précisé que ce document est mis à la disposition du public par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois (article L 1411-13 du CGCT).

Monsieur l'adjoint au Maire présente le document établi par la SAUR au titre de l'année 2022 et annexé à la présente délibération.

le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frank GOBATTO

Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 SEP. 2023 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 SEP. 2023